COMMUNAUTE 360 COTE D'ARMOR

Thématique : Accompagnement public : démarches administratives

Dernière mise à jour : 01/09/2026

Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/accompagnement-public-demarches-administratives/communaute-360-cote-d-armor

Coordonnées

Adresse
3 rue du Bignon
22190 PLERIN

Téléphone
08 00 36 03 60

Email
responsable.cercle360@handicap22.fr

Site web
https://www.handicap22.org/accueil/dispositifs-departementaux/cercle-360

Informations de la fiche

Antenne
Dispositif porté par Handi-Cap 22

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
L'équipe de conseillers en parcours construit avec vous une solution.
Elle mobilise pour cela toutes les compétences des acteurs de l'accompagnement du territoire réunis en « communautés 360 ».

Zone concernée
- Bretagne

Informations complémentaires
L'objectif des communautés 360 est d'accompagner les personnes en situation de handicap et leur entourage dans leurs démarches et leur parcours afin d'éviter les ruptures de prise en charge. Elles peuvent intervenir plus particulièrement auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants qui ne parviennent pas à mettre en œuvre leur projet de vie. Dans cette perspective, les communautés 360 contribuent à une meilleure connaissance et une meilleure accessibilité de l'offre de droit commun dans la construction des réponses au besoin d'accompagnement, ainsi qu'au renforcement de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin de vie.

Les Communautés 360 sont accessibles via le 0 800 360 360 (accessible aux personnes sourdes et malentendantes). Ce numéro permet d’entrer directement en relation avec les acteurs impliqués dans l’accompagnement des personnes en situation de handicap sur un bassin de vie. Les appels sont réceptionnés par une équipe de conseillers en parcours basée dans le département de l’appelant, la « communauté 360 ».

Cette équipe conseille, répond aux questions ou réoriente vers les personnes les plus compétentes et/ou trouve une solution d’accompagnement aux personnes en mobilisant les expertises du territoire : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), associations de personnes, établissements et services médico-sociaux, hôpital, professionnels de santé de ville, de l’école, des entreprises, de la mairie, des services publics, des citoyens… Elle met en commun ressources et capacités d’innovation pour proposer des solutions d’accompagnement pour chacun.